



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Session Ordinaire du 07 Octobre 2021

Délibération affichée

Le 19 OCT. 2021

N° d'ordre : 64/2021



Effectif du Conseil : 33  
Présents : 24  
Absents et Excusé(es) : 03  
Procuratation(s) : 04

**Domaine d'intervention : 4.1/ Personnels Titulaires et Stagiaires de la F.P.T**

L'an deux mil vingt et un le Jeudi sept du mois d'Octobre, à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la Ville de Basse-Terre régulièrement convoqué, par courrier en date du premier Octobre 2021, s'est réuni dans le salon d'honneur de l'hôtel de Ville, sous la présidence du Maire Monsieur ATALLAH André.

La convocation a été affichée en Mairie, le 01 Octobre 2021.

**PRESENTS** : M. ATALLAH André, Maire ; M. GUILLAUME Bernard, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire ; Mme. PETRO Sonia, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire ; M. RUART Alex, 3<sup>ème</sup> Adjoint au Maire ; M. BOYAU Alex, 5<sup>ème</sup> Adjoint au Maire ; Mme PAISLEY Yanetti, 6<sup>ème</sup> Adjoint au Maire ; M. GENDREY Roland, 7<sup>ème</sup> Adjoint au Maire ; Mme OTTO Julie, 8<sup>ème</sup> adjoint au Maire ; M. CARRIERE Pierre, 9<sup>ème</sup> Adjoint au Maire ; M. MIRRE Jocelyn ; Mme. LAQUITAINÉ Liliane ; Mme LESTIN Léna ; Mme LYSIMAQUE Maguy ; M. TABAR Patrice ; Mme RENE-GABRIEL Murielle ; M. FARIAL Harold ; M. MARCEL Didier ; M. PERAIN Franck ; Mme LINON Gladys ; Mme LACROIX Jénia ; M. REJON Philippe ; M. EUGENE-SALZEDO Willy ; M. PROCIDA Robert ; Mme GAUTHIERIOT Franciane ; **Conseillers Municipaux.**

**ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION** : Mme. RODES Brigitte, 4<sup>ème</sup> Adjoint au Maire (procuratation donnée à M. MIRRE Jocelyn) ; Mme JEREMIE Marie-louise (procuratation donnée à M. FARIAL Harold) ; M. GEOFFROY Luidji (procuratation donnée à M. CARRIERE Pierre) ; M. BROLIRON Jean-François (procuratation donnée à Mme. GAUTHIEROT Franciane), **Conseillers Municipaux.**

**ABSENTS** : Mme MONLOUIS-NIRELLEP Maddy ; M. ISSA Jean-François ; Mme. PENCHARD Marie-Luce. Mme. GUILLAUME Myriam ; Mme. MONGE Dunia, **Conseillers Municipaux.**

Les 24 conseillers municipaux présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33, il a été conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après ouverture de la session, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil, Mme OTTO Julie, a été désignée pour remplir cette fonction, qu'elle a acceptée.

**DELIBERATION RELATIF AU RECRUTEMENT DU CHEF PROJET  
« ACTION CŒUR DE VILLE »**

## EXPOSE DES MOTIFS

Par délibération n° 33/2021 du 19 avril 2021, il a été décidé la création d'un emploi à durée déterminée d'un Chef de projet « Action Cœur de Ville » de catégorie A, de la filière administrative, à temps complet et qui sera responsable de la mise en œuvre de la convention de revitalisation à l'échelle du centre-ville. Il ou elle aura pour missions la coordination administrative du projet, l'animation, le suivi et l'évaluation du dispositif ainsi que le lancement et le suivi des études visant à implanter une OPAH sur la ville de Basse-Terre.

L'emploi de Chef de projet « Action Cœur de Ville », sera occupé par un agent en contrat à durée déterminée recruté sous forme d'un contrat de projet de 3 ans. Le contrat de projet prendra fin à la réalisation du projet.

L'Assemblée est invitée à en délibérer.

### DISPOSITIF DECISIONNEL LE CONSEIL MUNICIPAL, CONSIDERANT l'Exposé des Motifs ci-dessus :

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,  
VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, article 3-3-1°,  
VU le décret n°88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,  
VU le décret n°2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,  
VU la délibération décidant de la création d'un poste de chef de projet « Action Cœur de ville » en contrat de projet de 3 ans,  
VU le plan prévisionnel de financement du Chef Projet ACV ci-annexé,  
VU la publicité de vacance d'emploi adressée au Centre de Gestion de la Guadeloupe enregistrée sous le n°971210300255701 du 25 mai 2021,  
VU la campagne de recrutement du 20 juillet 2021,  
VU la candidature présentée en date du 06 juin 2021 par Madame BOSC Adeline,  
**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de recruter un agent par contrat à durée déterminée pour mener à bien le projet « Action Cœur de Ville », requérant des compétences techniques spécialisées,

**APRES** en avoir délibéré,

**DECIDE A L'UNANIMITE,  
SOIT 28 VOIX POUR DONT 04 PROCURATIONS**  
(Mme. RODES Brigitte, Mme JEREMIE Marie-louise, M. GEOFFROY Luidji, M. BROLIRON  
Jean- François)

**ARTICLE 1.** : Madame BOSC Adeline est recrutée sur le grade d'Attaché territorial à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021 en qualité de cheffe projet « Action Cœur de Ville ».

**ARTICLE 2.** : Le contrat de projet est conclu pour une durée de 3 ans. Madame BOSC est soumise à une période d'essai de 3 mois. La période d'essai peut être renouvelée <sup>une fois</sup> pour une durée au plus égale à sa durée initiale.



*Pour expédition conforme au registre des Délibérations.*

Certifiée exécutoire, compte tenu de

La transmission en Préfecture le **18 OCT. 2021**

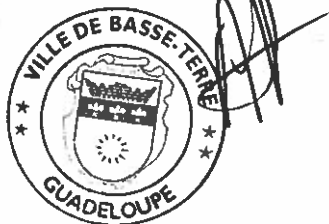
L'affichage *et/ou* la publication le **19 OCT. 2021**

*Et/ou* la notification le

Fait à Basse-Terre le **19 OCT. 2021**

Le Maire

André ATALLAH

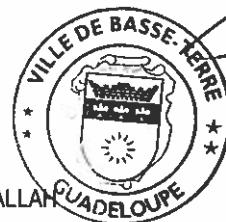


Fait à Basse-Terre le

**12 OCT. 2021**

Le Maire

André ATALLAH





**VILLE DE BASSE-TERRE**

**Mairie de Basse-Terre**

Cours Nolivos  
97100 BASSE-TERRE



**Référence du dossier** : 971000327 COMMUNE DE  
BASSE-TERRE

**PLAN PREVISIONNEL DE FINANCEMENT ANNUEL**

**Financement du chef projet ACV**

Coût des prestations **75 219,84 €**  
Coût des prestations **75 219,94 €**

**Financements prévisionnels**

<b>Aides Anah</b>	<b>37 609,90 €</b>
<b>Aides Banque des Territoires</b>	<b>18 805 €</b>
<b>TOTAL des Aides publiques directes</b>	<b>56 414,90 €</b>
<b>Autofinancement</b>	<b>18 805 €</b>
<b>Total de la dépense</b>	<b>75 219,94 €</b>